

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **2 (1857)**

Heft 17

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE

SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — Poudre de guerre (*suite*). — Histoire de la campagne de 1799 en Suisse (*suite*). — Rapport sur des essais du fusil Prêlat-Burnand (avec un tableau). — Chronique.

POUDRE DE GUERRE¹.

(*suite.*)

III. POUDRE SUISSE. Nous venons de dire que la poudre moderne tirait sa supériorité tant de la bonne proportion de ses composants que de leur pureté et des soins apportés à leur mélange.

Il est triste de voir la Suisse donner un espèce de démenti à ce perfectionnement, et suivre une marche vraiment rétrograde, qui entraînerait, si elle devait continuer, la ruine ou du moins une infériorité considérable des effets de son tir sur celui des autres pays. Sur ce que nous avançons ici, nous ne craignons pas d'en appeler à tous les militaires suisses, aux artilleurs principalement. En effet, la poudre suisse, avant la remise des poudreries en mains de la Confédération, était estimée à juste titre, et pourtant il semble qu'alors elle devait être soumise de la part des autorités cantonales à un contrôle moins sévère, à des conditions de fabrication moins uniformes que depuis qu'elle est placée sous une surveillance unique, qu'elle a un personnel administrateur et que la Confédération peut sacrifier à ce chapitre des sommes plus considérables ; car elles lui sont amplement rendues par le produit de la vente, qui lui a donné par exemple 138,600 fr. l'année dernière, si nous ne nous trompons.

Quels furent les résultats de cette centralisation ? Voyons s'ils répondent aux espérances que l'on pouvait être en droit d'en attendre par les considérations ci-dessus.

Ce fut en 1849 qu'eut lieu la remise de l'administration des poudres en mains de la Confédération. L'ancienne poudre de Berne était plus forte que celle de Zurich ; la commission fédérale des poudres

¹ Voir notre précédent numéro.